

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 14 mai 2009**

Présents

Exécutif	MM. Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	mairie adjoint adjoint
Bureau du Conseil	M. Bernard Piguet Jacques Petitpierre	président secrétaire
Conseillers-ères municipaux-ales	Mmes Marlène Favre, Myrna Lachenal, Corinne Ménétrety, Karen Sinclair MM. Yannick Dupraz, André Favre, Bruno Holzer, Jean-François Jordan, François Mégevand, Léon Piller, Pierre Pricat, Florio Togni	
Personnel communal	MM. Robert Ravasio Michel Vazquez	comptable secrétaire général
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	Mme Julia Collis	vice-présidente

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de l'état d'avancement du projet d'aménagement du Centre du village par notre mandataire, Dar architectes SA
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2009
 3. Communications du Maire
 4. Projets de délibérations :
 - **07/2009** : Approbation des comptes 2008 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie
 - **08/2009** : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2008 et les moyens de les couvrir
 - **09/2009** : Approbation du bouclage des crédits d'investissements complémentaires et les moyens de les couvrir
 - **10/2009** : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2008
 5. Election du bureau du Conseil
 6. Divers.
-

Le Président ouvre à 20h15 sa dernière séance à cette fonction, en remerciant les membres pour la confiance accordée et leur collaboration. Heureux que la phase finale du projet du Centre du village soit atteinte, ainsi que de l'inauguration du Centre sportif, il espère que cette année permette aux projets esquissés ces derniers mois de se réaliser. Il excuse sa potentielle successeur pour son absence et lui souhaite – ou à la personne qui lui succédera en fonction de l'élection de tout-à-l'heure, une heureuse année de Présidence. Sans plus attendre, il passe la parole au Maire, avant que Dar architectes SA et ceux qui l'entourent ne traitent le premier point de l'ordre du jour.

Le Maire confirme que nous arrivons à bout touchant de ce magnifique projet que tout le monde souhaite voir se réaliser. Il rappelle que la présentation de ce soir ne correspond pas à ce qui va être présenté à la population, mais bien un aperçu des aspects financiers en particulier. Il remercie de leur présence, en plus des membres habituels du bureau d'architectes, Messieurs Clemens Blum c/o Dar, Laurent Paoliello pour la partie communication, Pierre Mauron et Gérald Burri de la Régie du Centre. Il rappelle que les meilleurs communicateurs sont aussi les conseillers qui ont pour tâche de transmettre ces informations autour d'eux.

Il conclut en redisant, comme chacun le sait, que le Patrimoine Financier (PF) est autofinancé par les loyers – donc ne coûte rien à la Commune, il lui rapporte de l'argent, alors que le Patrimoine Administratif (PA) est à la charge de la commune.

1. Présentation de l'état d'avancement du projet d'aménagement du Centre du village par notre mandataire, Dar architectes SA

Madame Rey signale que l'autorisation de construire a été accordée le 28 avril dernier, le délai de recours étant fixé au 29 mai 2009 environ. Elle présente les chiffres du devis général à +/- 10%, sous la forme de trois tableaux et explique comment ont été obtenus les coûts. Ceux-ci sont compartimentés en logements, bâtiment collectif, parking – une part dédiée aux logements et l'autre au public, et enfin les aménagements extérieurs. Tout cela est détaillé, selon qu'il s'agisse de PF ou de PA.

De nombreuses discussions ont eu lieu avec l'OLo (Office du Logement) pour intégrer la notion de ces logements, qui ne sont pas de simples appartements mais rentrent dans le cadre spécifique de l'intergénérationnel.

En gros, les coûts sont les suivants:

- logements = 20 millions de francs environ (avec les équipements = 21 millions)
- bâtiment collectif = 10.9 millions
- parking logements = 2.9 millions
- aménagements extérieurs = 1.9 millions
- etc.
- **Total = 39.7 millions**

Sur ces chiffres, 29.2 millions sont affectés au PF et 9.5 au PA.

Les dotations LUP (Logements d'Utilité Publique) viendront en déduction, ainsi que diverses subventions fédérales / cantonales également, pour un montant total d'environ 2.3 millions.

Le Maire intervient pour rappeler que la loi oblige à voter le crédit brut, sous déduction du montant (de Fr. 980'000.-) déjà voté pour l'étude d'avant projet. Le PF est autofinancé donc n'affecte pas les comptes de la commune, puisque les loyers et autres revenus paient les charges d'exploitation et de gestion. Le PA de 9.5 millions est lui à charge de la commune, mais il faut déduire en réalité de ce montant les rentrées financières telles que les participations des autres communes (crèche, etc.), ce qui revient en résumé à un coût inférieur au Centre sportif si l'on prend cet exemple.

Il répond ensuite aux questions et remarques, notamment en précisant que les dotations et subventions viendront directement en déduction du total voté – ce sera d'ailleurs mentionné dans la délibération.

La dotation LUP doit être validée par le Conseil d'Etat en principe avant le 2 juin, mais elle est acquise quoiqu'il en soit selon les dires de l'OLO. Il invite les conseillers à poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension de l'aspect financier du projet.

Pierre Pricat complète en indiquant que le plan décennal a été revisité avec tous les éléments par la commission des Finances. En tenant compte des finances à disposition, des projections basées sur les 4 dernières années, la Commune resterait dans les chiffres positifs jusqu'en 2018 (dernière année du plan décennal).

Dar architectes SA continue en expliquant le mélange obtenu avec l'OLO à l'intérieur des bâtiments, en tenant compte de 35% d'appartements libres et de 65% de subventionnés. Il a fallu justifier les balcons, espaces de rencontres, etc, qui sont des zones coûteuses aux yeux de l'OLO, mais qui sont nécessaires dans un lieu intergénérationnel à vocation sociale.

Début et fin des travaux selon planning mis en place: février 2010 - octobre 2011. Des précisions sont données sur la sécurité, les nuisances sonores et autres mesures - entre autres le trafic des véhicules de chantier - à prendre en compte pendant la durée des travaux.

Gérald Burri donne ensuite des explications sur les loyers subventionnés et libres, dont les montants sont encore en discussion avec l'OLO. Les premiers états locatifs, sans les charges ni les garages, sont les suivants, sous toutes réserves:

- 6 pièces en loyer libre : + de Fr. 3'000.- / mois
- 6 pièces LUP HM : de Fr. 1'515.- avec subvention maxi, à 2'415.- sans subvention
- 4 pièces LUP HM : de Fr. 1'310.- avec subvention maxi, à 1'610.- sans.

Le Maire insiste encore pour que tout un chacun pose toute question lui permettant de bien comprendre le projet et ses aspects financiers, puisqu'il s'agit de la dernière séance du Conseil avant le vote du crédit le 11 juin 2009. Il rappelle que la provision pour pertes sur débiteurs est de Fr. 2'200'000.-, les liquidités à disposition permettent de payer les frais de réparation de la salle communale sans emprunter et il reste encore environ 2.5 millions de francs de liquidités.

Des réponses sont données ensuite sur les questions relatives au déplacement de terre du chantier, le parking des habitants et des entreprises pendant les travaux, etc. Tous ces aspects sont pris en compte par les mandataires.

En réponse à la question posée sur les attributions des logements subventionnés (LUP HBM ou LUP HM), **Gérald Burri** précise qu'elles se basent sur un plafond de revenus ainsi que sur le taux d'occupation du ménage. Les loyers libres sont exempts de règles de ce type.

Une discussion s'engage sur la mixité des logements subventionnés ou non et les problèmes éventuels que cela pourrait créer entre les locataires de situations sociales différentes.

Le Maire propose, si tel est le souhait des membres du Conseil, de fixer une séance supplémentaire - hors du Conseil - pour discuter davantage et obtenir des réponses sur des points spécifiques du projet. Le déroulement de la soirée de présentation publique du 2 juin comprendra une intervention de deux membres de l'Exécutif, la présentation du projet et de ses composants par Dar architectes SA, la Régie, les experts, la fiduciaire, l'OLO.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2009

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **André Favre** demande une correction, en page 2, point 1, 2^{ème} remarque :
 - ➔ «... Il y a eu, en effet, une modification il y a quelques années, ~~suite à des difficultés...~~ **parce qu'il semble que l'Etat voulait éviter des mesures constructives sur deux parcelles de propriétaires différents.** C'est pourquoi... ».

3. Communications du Maire

a) **La Poste**

Une réponse à notre courrier relatif au maintien de l'office de Meinier est arrivée le 14 avril, qui confirme que ledit office de poste ne fait pas partie des 420 qui devront être examinés dans les 3 prochaines années, ce qui signifie que jusqu'à fin 2011 au moins, il ne sera pas supprimé.

b) **Local des pompiers**

Etienne Murisier rapporte que suite aux infiltrations d'eau, l'assurance Zurich entre en matière pour une partie des travaux à effectuer. Nous allons carreler les douches pour pallier aux risques d'infiltration à cet endroit. Le montant des travaux à charge de la commune sera de Fr. 20'775.10, déduction déjà faite de la participation de l'assurance de Fr. 10'000.-.

c) **Sortie du Conseil**

Il continue en indiquant que la date a été fixée au 5 septembre 2009. La mise sur pied de cette sortie démarrera au sein de la commission SCL après l'inauguration de Rouelbeau.

d) **Rapport administratif**

Le Maire rappelle que le rapport d'activité des commissions doit parvenir au secrétariat de la mairie fin juin au plus tard.

e) **Sécurité et nuisances**

La société Protectas a été mandatée pour effectuer des tournées régulières sur le territoire de la Commune.

f) **Inauguration de Rouelbeau**

Tout est sur les rails selon **Etienne Murisier**. La tente est montée. La table officielle sera finalement réduite, donc sans les Autorités de Meinier ni de Collonge-Bellerive.

g) **ACG**

Le Maire a assisté à la séance relative à modification des statuts en cours de réflexion. En résumé:

- Le statut juridique passerait de son état actuel d'association de droit privé à une association de droit public;
- Un droit de veto des Conseils municipaux serait instauré, pour permettre de bloquer une décision prise par l'ACG et qui irait à l'encontre des intérêts ou des dépenses de certaines communes;

- Aujourd'hui, les votes sont basés sur le quota 1 commune = 1 voix. Certaines communes souhaitent que le nombre de voix soit à l'avenir en partie proportionnel à la population.

h) Condoléances

Marlène Favre a envoyé une carte à la Mairie, signale enfin **le Maire**, pour adresser ses remerciements pour les marques d'attention reçues des membres du Conseil, de l'Exécutif et du personnel communal, à l'occasion du décès de son père.

4. Projets de délibérations

- **07/2009** : Approbation des comptes 2008 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie

► **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour et 1 abstention.**

(délibération votée en annexe)

- **08/2009** : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2008 et les moyens de les couvrir

Le Président lit la partie décisionnelle de la délibération.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

- **09/2009** : Approbation du bouclage des crédits d'investissements complémentaires et les moyens de les couvrir

Le Président lit la partie décisionnelle de la délibération.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

- **10/2009** : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2008

► **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

5. Election du bureau du Conseil

Le Président rappelle la tradition du principe de glissement des fonctions, ce qui signifie que **Julia Collis** prendrait la fonction de Présidente – elle lui avait donné son aval lors de la précédente séance, **Jacques Petitpierre** celle de Vice-président, il ne resterait qu'à trouver un-e Secrétaire du bureau du Conseil. Il propose **Jean-François Jordan**, qui accepte.

Durant cette élection, **le Conseil a accepté** à tour de rôle les membres du Bureau du Conseil par une salve d'applaudissements, ce qui constitue le vote **par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**

6. Divers

a) Cimetière

Une voiture traîne dans le parking du cimetière depuis quelques jours sans plaque, signale **Léon Pillier**. La Mairie fera intervenir les ASM, répond **le Maire**.

b) Livre

Un magnifique ouvrage sur les fouilles de la cathédrale Saint Pierre est à disposition à la Mairie pour ceux qui voudraient l'emprunter, indique **Alain Corthay**.

c) Place du village

Etant donné que l'immeuble au coin de la Repentance et Covéry a démarré, **Pierre Pricat** rappelle qu'une somme de Fr. 100'000.- (mais qui pourrait augmenter) avait été prévue pour s'inscrire dans le projet de réflexion d'une place de village à concocter avec l'église (bancs, espace grillades-rencontres, etc). Il est donc maintenant temps pour les commissions et l'Exécutif de s'y atteler.

d) Déchetterie pour les déchets verts

Le Président signale qu'elle était fermée un samedi récent, ce qui a obligé les personnes présentes à déposer leurs déchets à l'entrée de celle-ci. **Etienne Murisier** répond que c'est en cours de mise au point.

e) WC publics

Le Président propose de supprimer les WC "à la turque" et d'installer des toilettes standard.

f) Immeuble sous l'église

Plusieurs habitants se sont plaints au **Président**, car la ferme Desbiolles n'est pas exploitée comme une ferme, de nombreux locaux étant loués à des entreprises; du coup, il y a passablement de saletés un peu partout dans la zone, dégradant le paysage. **Léon Pillier** a entendu dire que n'ayant pas eu recours à des emprunts au service de l'agriculture, ils sont libres d'agir comme bon leur semble. **Etienne Murisier** rajoute que même si le dépôt n'est pas illégal semble-t-il, ils ont tout de même été informés des mesures obligatoires à prendre pour éviter la pollution du site (lavage de camions, etc).

g) Restaurant Le Rouelbeau

Le Président continue en prévenant que des sportifs se plaignent du manque de place pour entreposer des affaires dans la salle des sociétés. Il se demande s'il ne faudrait pas mettre des armoires pour les 3 sociétés, le foot, le tennis et la pétanque. **Le Maire** s'étonne de cette remarque puisque des armoires existent. D'autre part, rajoute **Etienne Murisier**, les clubs ont été reçus et aucun d'eux n'a fait de remarques à ce sujet au Groupement ni aux Autorités.

h) Bus de la Rampe

Le Président termine en transmettant la suggestion du responsable du bus, pour qu'il soit géré par la Commune pour le mettre à disposition pour des locations et que la voirie s'occupe de son entretien courant. **L'Exécutif** et d'autres membres expriment leur point de vue négatif, aux motifs que la voirie ne peut pas prendre la responsabilité de réparer ou "bricoler" un véhicule, ce n'est pas leur rôle. D'autre part, la location d'un véhicule est du ressort de spécialistes, la structure à mettre en place n'étant pas simple; par ailleurs, des expériences similaires dans d'autres communes ont démontré qu'une telle organisation n'était pas viable.

i) Déprédations

Yannick Dupraz se demande pourquoi Protectas est mandaté et non la Police. Par manque d'effectif de ces derniers, répond **le Maire**.

Yannick Dupraz suggère de ne pas réaffecter le terrain B à l'agriculture, afin d'y permettre l'accès libre aux jeunes pour avoir leur zone "sans lois", ce qui pourrait être constructif. En effet, il pense que ce serait positif pour les jeunes d'avoir une zone bien à eux, ou les nombreuses interdictions en tous genres n'ont pas - ou que peu - lieu d'être. Cette idée déclenche une discussion ouverte avec des avis favorables ou non.

Alain Corthay propose finalement de reprendre ce point en commission et dans d'autres contextes.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 22h55, en précisant qu'il invitera le Conseil à une agape en fin de séance prochaine, l'heure de cette dernière étant encore à confirmer.

Prochaine séance du Conseil Municipal : **jeudi 11 juin 2009 à 20h15 ***

(* l'heure sera confirmée par la convocation officielle)

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....
Jacques Petitpierre

.....
Bernard Piguet

Annexes : délibérations votées



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 14 mai 2009 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

Délibération n° 07/2009

Approbation des comptes 2008 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie

Vu les statuts de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie,
vu l'examen des comptes 2008,
vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition de l'Exécutif,

**le Conseil municipal de Meinier
décide par 12 voix pour et 1 abstention**

D'approuver les comptes 2008 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **24 juin 2009**.

Meinier, le 25 mai 2009

Le Président du Conseil municipal
Bernard Piguet



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 14 mai 2009 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

Délibération n° 08/2009

Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2008 et les moyens de les couvrir

Vu l'examen des comptes par la commission des finances du 7 avril 2009,

vu le rapport de l'Organe de Révision sur la vérification des comptes 2008, établi par la Fiduciaire Edmond Favre SA le 8 mai 2009,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

**le Conseil municipal de Meinier
décide par 13 voix pour, soit à l'unanimité**

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2008 pour un montant total de Fr. 1'390'016.81 selon liste annexée.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **24 juin 2009**.

Meinier, le 25 mai 2009

Le Président du Conseil municipal
Bernard Piguet



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 14 mai 2009 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

Délibération n° 09/2009

Approbation du bouclage des crédits d'investissements complémentaires et les moyens de les couvrir

Vu le crédit d'engagement de Fr. 290'000.00 voté par le Conseil Municipal le 17 mars 2000 pour la 1^{ère} étape du collecteur Pré-Nouveau et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2008 à Fr. 267'100.00, laissant apparaître une économie de Fr. 22'900.00,

vu le crédit d'engagement de Fr. 200'000.00 voté par le Conseil Municipal le 29 juin 2000 pour la 2^{ème} étape du collecteur Pré-Nouveau et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2008 à Fr. 229'130.15, laissant apparaître un dépassement de Fr. 29'130.15,

vu le crédit d'engagement de Fr. 300'000.00 voté par le Conseil Municipal le 11 octobre 2001 pour l'achat de containers terriers pour les déchetteries et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2008 à Fr. 229'536.90, laissant apparaître une économie de Fr. 70'463.10,

vu le crédit d'engagement de Fr. 250'000.00 voté par le Conseil Municipal le 11 novembre 2004 pour le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) des communes de Gy, Meinier, Presinge et Puplinge, la part de Meinier représentant Fr. 106'250.00, et le montant de la dépense s'élevant pour Meinier au 31 décembre 2008 à Fr. 89'456.00, laissant apparaître une économie de Fr. 16'794.00,

vu le crédit d'engagement de Fr. 100'000.00 voté par le Conseil Municipal le 22 mars 2007 pour la création du chemin de Champ-L'Enfrey et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2008 à Fr. 75'559.30, laissant apparaître une économie de Fr. 24'440.70,

vu le crédit d'engagement de Fr. 80'000.00 voté par le Conseil Municipal le 3 avril 2008 pour l'entretien de l'école (éclairage et fenêtres) et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2008 à Fr. 69'604.70, laissant apparaître une économie de Fr. 10'395.30,

vu le crédit d'engagement de Fr. 25'000.00 voté par le Conseil Municipal le 3 avril 2008 pour la constitution du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau et ses statuts et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2008 à Fr. 25'000.00, ne laissant apparaître ni économie ni dépassement,

vu le crédit d'engagement de Fr. 120'000.00 voté par le Conseil Municipal le 3 avril 2008 pour acquérir 6 places de stationnement au chemin de l'Ancienne-Ferme et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2008 à Fr. 113'000.00, laissant apparaître une économie de Fr. 7'000.00,

vu le crédit d'engagement de Fr. 55'000.00 voté par le Conseil Municipal le 24 avril 2008 pour l'achat d'une minipelle compact et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2008 à Fr. 52'724.00, laissant apparaître une économie de Fr. 2'276.00,

vu le crédit d'engagement de Fr. 55'000.00 voté par le Conseil Municipal le 12 juin 2008 pour l'achat d'une tondeuse frontale et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2008 à Fr. 52'500.00, laissant apparaître une économie de Fr. 2'500.00,

vu l'examen des comptes par la commission des finances du 7 avril 2009,

vu le rapport de l'Organe de Révision sur la vérification des comptes 2008, établi par la Fiduciaire Edmond Favre SA le 8 mai 2009,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu les articles 33 et 35 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,

vu l'excédent total des dépassements s'élevant à Fr. 29'130.15,

sur proposition de l'Exécutif,

le Conseil municipal de Meinier décide par 13 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'accepter le bouclage du crédit d'investissement suivant comprenant un dépassement pour un montant total de Fr. 29'130.15, soit :
 - Fr. 29'130.15 collecteur Pré-Nouveau 2^{ème} étape
2. D'ouvrir le crédit complémentaire nécessaire de Fr. 29'130.15.
3. D'amortir le crédit complémentaire selon les modalités fixées pour les crédits initiaux au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **24 juin 2009**.

Meinier, le 25 mai 2009

Le Président du Conseil municipal
Bernard Piguet



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 14 mai 2009 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

Délibération n° 10/2009

Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2008

Vu le compte administratif pour l'exercice 2008 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,
vu le compte rendu financier pour l'exercice 2008 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département du territoire,
vu l'examen des comptes par la commission des finances du 7 avril 2009,
vu le rapport de l'Organe de Révision sur la vérification des comptes 2008, établi par la Fiduciaire Edmond Favre SA le 8 mai 2009,
vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition de l'Exécutif,

le Conseil municipal de Meinier décide par 13 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2008.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2008 pour un montant de Fr. 6'251'323.21 aux charges et de Fr. 7'258'235.99 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 1'006'912.78.
3. D'approuver le compte d'investissement 2008 pour un montant de Fr. 3'960'414.15 aux dépenses et de Fr. 424'904.00 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 3'535'510.15.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 3'535'510.15 par l'autofinancement à raison de Fr. 2'051'601.83 au moyen de la somme de Fr. 936'474.20 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédent les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de Fr. 108'214.85 et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 1'006'912.78.
Le solde non couvert, au montant de Fr. 1'483'908.32, est financé par le recours à l'emprunt et les liquidités communales.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 1'006'912.78 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2008.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2008, totalisant à l'actif un montant de Fr. 34'673'007.36 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Fr.	17'927'182.49
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	Fr.	16'730'067.11
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	Fr.	15'757.76
- Découvert (nature 19)	Fr.	0.00
Total de l'actif	Fr.	34'673'007.36

et au passif un montant de Fr. 34'673'007.36 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Fr.	391'552.20
- Dettes hypothécaires à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Fr.	10'377'480.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	Fr.	202'102.40
- Provisions (nature 24)	Fr.	2'397'388.10
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	Fr.	1'632'012.04
- Fortune nette (nature 29)	Fr.	19'672'472.62
Total du passif	Fr.	34'673'007.35

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2008 à Fr. 7'565'000.00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **24 juin 2009**.

Meinier, le 25 mai 2009

Le Président du Conseil municipal
Bernard Piguet